



## COMPTE RENDU DU CDAS DU 24/03/2022

SOLIDAIRES FINANCES et FO FINANCES, lisent une déclaration liminaire. La CGT FINANCES rappelle que les problématiques de l'action sociale ont largement été évoquées au cours des déclarations liminaires précédentes ne jugeant pas utile de redire ce qui a abondamment été commenté au cours des CDAS précédents. Il est néanmoins rappelé que la centralisation au niveau régional des compétences départementales n'est pas pour la CGT FINANCES la solution d'une action sociale de proximité et de qualité.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

On accueille un nouveau membre au CDAS de la préfecture du VAL DE MARNE dans le cadre de ses attributions d'acteur sociale dans le VAL DE MARNE, Mme LAETITIA MAUPIED.

Le PV d'octobre 2021 est adopté à l'unanimité, aucune OS n'ayant présenté d'observation.

On passe ensuite à l'examen des différents postes des Crédits d'Action Locale (CAL).

Le président nous fait un rapide compte rendu de la réunion à laquelle il a été convié.

Une seconde réunion de lecture des orientations budgétaires de l'action sociale est prévue à la mi-avril., le président se réservant pour nous donner des informations dès que celles-ci lui auront été communiqués. Il revient néanmoins sur les principales orientations de la note du secrétariat général

1) les budgets consacrés aux arbres de Noël qui n'ont pu avoir lieu seront restitués aux délégations concernées ;

2) La note d'orientation insiste particulièrement sur la restauration collective, la prestation d'aide à la parentalité et l'aide aux personnes en situation de handicap. Selon le président l'organisation telle qu'elle sera déclinée au niveau national aura peu d'impact sur le département.

On rappelle notamment la nomination d'un délégué régional qui encadrera les différentes délégations départementales. Le délégué régional sera chargé d'harmoniser les différentes actions des délégations départementales. Concernant le VAL DE MARNE, il y aura la nomination, non pas d'une adjointe mais une seconde déléguée à l'action sociale. Certains postes seront des postes de référents sur des thématiques de l'action sociale ( logement, restauration collective, parentalité etc...)

Concernant les délégués régionaux et départementaux, il a été proposé lors du Conseil National de L'Action Sociale d'abonder la prime versée au titre de leur fonction soit :

- **1 215 €/an** pour les délégués départementaux ;

- **1 865 €** pour les délégués régionaux.

On reprend les différents postes de la CAL à partir du GT du 14/12/2021.

Le budget relatif à l'arbre de Noël est adopté à l'unanimité. Pour rappel, il s'agit du cinéma le GRAND REX ou sera projeté un film SUPERMARIO. Le goûter est fourni par le GRAND REX. Pour l'instant les modalités de distribution ne sont pas encore arrêtées. La séance aura lieu le 7 décembre à 16H. Cet horaire permet à tous les participants et notamment les collégiens de pouvoir y assister. Une séance est prévue le 17/12/2022 en matinée pour les personnels de l'AGRAPH. Le budget total pour l'Arbre de Noël s'élève à **44 274,50 €**.

On revient brièvement sur les E- CADEAUX précisant que les chiffres demandés par la centrale concernant le remboursement potentiel de ceux qui n'auraient pas pu les utiliser serait effectué sur la base connue de 2019 (données du CNAS). Compte tenu de la divergence des renseignements – base 2019 ou base 2020 – le président du CDAS propose de faire parvenir un courriel au Secrétariat Général afin de connaître :

- la base de remboursement ;
- la date à laquelle ce dernier serait effectif.

Il est précisé qu'au titre de 2020 le montant global des chèques cadeaux commandé s'élevait à **46 178 €** pour **1 255 cartes** commandées.

S'en suit un long débat sur la possibilité, concernant les prestations du psychologue d'un retour en présentiel. S'il n'y a pas d'opposition de fond du prestataire, la déléguée donne lecture d'un courrier adressée dans lequel, ce dernier faisait part de l'intérêt de la consultation téléphonique (moins de stress, souplesse etc). La CGT FINANCES fait remarquer qu'une consultation psychologique implique également l'analyse du non verbal ce qui est impossible au téléphone. Le retour en présentiel nécessite une organisation particulière compte tenu des jours auxquelles ces prestations ont lieu. En effet, les mardi après-midi les accès au portail principal en l'absence des vigiles sont impossibles. Il est évoqué la possibilité de modifier les jours de prestations en utilisant les jours d'ouverture au public impliquant jusqu'à présent la présence des vigiles. La CGT FINANCES rappelle que cette présence est du ressort du budget de la direction et qu'il a été évoqué à plusieurs reprises la fin de leur présence. On évoque également, compte tenu de la présence de Mme MAUPIED, la possibilité que les consultations puissent être effectuées en préfecture. En effet, avec la présence de la police à l'entrée, la sécurité des accès est assurée.

Est ensuite, il a été abordé le sujet des mini-colonies. Il avait été évoqué lors du CDAS précédent, l'abandon pur et simple de cette prestation et son remplacement par les colonies de l'EPAF.

SOLIDAIRES FINANCES rappelle son attachement au mini-colonies car pour certains collègues, cette prestation était la seule permettant aux enfants de partir en vacances. L'étude menée par cette OS semble démontrer que contrairement à ce qui avait été avancé lors du GT CDAS du 14/12/2021, les tarifs sont supérieurs à ceux pratiqués par le département pour les mini-colonies de la Toussaint.

La CGT FINANCES appuie la position de SOLIDAIRES tout en faisant remarquer que la vente des résidences de l'EPAF (14 résidences cédées à un opérateur de tourisme social) implique une réorientation de son activité, les colonies étant un des axes à privilégier. La possibilité pour la CAL de financer une partie du tarif pratiqué par l'EPAF est à nouveau évoquée. Cette option avait été présentée comme une solution possible lors du GT du 14/12/2021. Il reste à déterminer si cette solution est viable et les modalités éventuelles d'abondement : cartes , chèques type ou chèques vacances ou abondement financier direct. La CGT

FINANCES bien qu'opposée à la régionalisation de l'action sociale fait remarquer ce pourrait être un chantier ouvert dans le cadre de la nouvelle organisation à venir.

Compte tenu de l'absence des mini-colonies, une ligne budgétaire de 13 226,50 € peut encore être utilisée.

Des actions à destination des retraités et des retraités « actifs » ont été proposées :

Il s'agit d'une part d'une sortie restaurant à la Coupole suivie d'une visite de la tour Montparnasse. Pascale GENITEAU rappelle les difficultés rencontrées au cours de la précédente sortie – déjeuner croisière sur la SEINE – . En effet l'éloignement de la station de métro BIR HAKEIM avait été un problème pour quelques anciens. La proximité de la coupole de la tour Montparnasse évite cette problématique. Une sortie jeune retraité et actifs est proposée ; il s'agit de la visite de l'Opéra GARNIER suivie de la visite l'après-midi dans les « passages couverts de PARIS ». Ce budget est déjà intégré à la CAL pour un montant de 10 106 € Par ailleurs, destiné à un public plus jeune, une ballade en SEGWAY – une trottinette à une roue électrique (overboard), un déjeuner et une croisière sur la Seine.

Ces deux budgets sont proposés pour des sommes respectivement :

- OPERA GARNIER et passage couvert : 2 150 € .
- BALLADE en segway : 1 420 €

L'enveloppe ainsi présentée est adoptée avec pour objectif de faire ces prestations courant JUIN. Le budget excédentaire reste en réserve pour les mini-colonies.

Ensuite, il a été abordé le Fond d'Innovation Locale (FIL) . Deux actions prioritaires se dégagent au titre de cette enveloppe hors CAL de 10 000 € : une opération aquaphobie et une autre autour des aidants. Cette proposition avait été avancée par la CGT FINANCES au cours d'un précédent CDAS. Concernant cette dernière action, elle nécessite de définir précisément la cible des aidants et pourrait recevoir le concours des assistantes sociales du département.

Autre point abordé in fine, la restauration collective. La déléguée fait l'inventaire des solutions de restauration collective gérée par l'AGRAPH (CHAMPIGNY, SAINT MAUR, CRETEIL, VINCENNES (IGPDE), celle résultant de convention et des Restaurant Inter-Entreprises. La CGT FINANCES rappelle la nécessité d'augmenter de façon considérable la valeur faciale des chèques restaurant, aujourd'hui à 6 €.

Dernier point abordé le problème de la convention douanes à conclure avec le RIE de la RATP. Cette convention est prête mais bloquée au niveau du SECRETARIAT GENERAL. On évoque à nouveau la problématique du futur site de VILLEJUIF pour lequel les OS ont demandé la prise en charge de la restauration par l'AGRAPH.

En divers, la déléguée précise qu'une commission d'attribution de berceau dans le cadre de la parentalité va avoir lieu au printemps. Elle nous précise également que son adjointe exerçant actuellement est reconduite jusqu'au mois d'octobre 2022.

Le nouveau médecin du travail a pris ses fonctions en remplacement de M. SOTIROV qui assurait l'intérim. Elle sera présentée au prochain CHS-CT du 31 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture le CDAS.